

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 14 Mars 2023

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 89

Pouvoirs : 6

Membres votants : 95

Date de la convocation : 08/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi quatorze mars à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Michel AUGER, Marie-Line BACHELOT, Caroline BEAUMONT, Sabrina BECHET, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Marc DEFIEBER (Suppléant de Claude GEORGES), Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Christian DESLANDE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Gérard FAUCHE, Martine FREBERT (Suppléant de Claudine DODELANDE), Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Sonia GUEDON, Thierry HAMON (Suppléant de Olivier PIQUENOT), Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Davy LEGRIX (Suppléant de Marie-Françoise LECLERC), Gérard LELOUP, Gérard LEMERCIER, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Jean PLENECASSAGNE, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Mickaël THONNEL (Suppléant de Pascal FINET), Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Francis AGASSE, Christian BAISSÉ, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Joël DESCAMPS, Jean DUTHILLEUL, Bernard FORCHER, Franck GIFFARD, Martine GOETHEYN, Eric JEHANNE, Josette MUSSET, Brigitte PANNIER, Donatien PETIT, Denis SZALKOWSKI.

Pouvoirs : Anne BARTHOW Donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Sara FERAUD Donne procuration à Sabrina BECHET, Sébastien LERAT Donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Philippe MATHIERE Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX, Claude SPOHR Donne procuration à Philippe WATEAU, Josiane VARAISE Donne procuration à Frédéric DELAMARE.

Délibération n° 16/2023 : Exercice 2023 – Débat d'orientation budgétaire – Rapport d'orientation budgétaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et D2312-3, L. 5211-36 et R.5211-13 ;

Sur proposition du bureau du 28 février 2023 ;

Vu la présentation du projet de rapport en commissions des finances du 7 mars 2023, les réponses apportées aux questions et la prise en compte des observations ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré :

- ✓ **PREND ACTE** de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20230314-16_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

**Le Président,
Nicolas GRAVELLE**

